

ECHANGES INTERNATIONAUX. — L'état de New-York vient de recevoir un des dons les plus magnifiques qui lui aient jamais été faits.

EAU EMPOISONNÉE. — Un Allemand, nommé M. Boëtger, récemment établi à Bâton-Rouge, mourut il y a quelque temps, avec les symptômes du choléra.

ATTACHEMENT POLITIQUE. — On lit dans l'Abécille de la Nouvelle-Orléans: Un monsieur qui, ces jours derniers, avait fait un allié devant le recorder Génois, contre deux autres personnes, par qui il prétendait avoir été assailli et battu.

LISEZ LA BIBLE. — On lit dans l'Abécille d'Yvetot: "Un pauvre berger des environs d'Yvetot, père d'une nombreuse famille et ayant beaucoup de mal à vivre, avait acheté l'été dernier, chez un brocanteur, une vieille Bible pour en faire ses lectures durant les soirées de cet hiver."

Feu Mgr. Affre, Archevêque de Paris, et LE ROI LOUIS-PHILIPPE. Traduit du Catholic Herald.

Le dialogue suivant peut donner une idée à ceux qui s'intéressent aux grandes questions de l'indépendance de l'Église et de l'esclavage qu'on a toujours voulu lui faire subir dans les États modernes.

L'archevêque, qui avait eu une entrevue auparavant avec la Reine pour lui communiquer le dessin qui fait l'objet de ce dialogue, avait reçu le conseil de s'ouvrir à ce sujet au roi en personne.

L'archevêque rendit auprès du roi, ouvrit ainsi le dialogue.

—Étant informé que le roi désirait me parler, je me suis rendu à son désir.

—Moi, je n'ai rien à vous dire. On m'a dit que c'est vous qui desiriez me parler: je suis prêt à vous entendre.

—Bien; le roi doit connaître l'objet de ma visite. Comme je ne désire pas m'exposer de nouveau à l'affront que j'ai reçu, à la dernière présentation, je me propose de venir cette année à la tête de mon clergé, je ne prononcerai pas de discours.

—Ah! je comprends; ceci est une nouvelle attaque dirigée contre moi: je pensais que toutes vos discussions étaient à leur fin; mais voici que vous les recommencez de nouveau.—Si j'ai empêché la

publication de votre discours c'est parce que vous priez sur vous de donner des conseils inconvénients.

—J'en demande pardon à votre Majesté; mais ni mes intentions ni mes paroles ne justifient une telle accusation.

—Vous croyez; eh bien! je n'entends pas la chose ainsi. Avec votre demande et vos journaux, vous créez le trouble partout.

—Alors, le roi passant à une autre question dit:

—Par exemple, je sais que vous avez assemblé un concile à St. Germain, il n'y a pas longtemps.

—Ce n'était pas un concile; mais quelques évêques, mes suffragans, et moi-même, nous avons discuté plusieurs points de discipline ecclésiastique.

—Oh! je le sais; vous avez tenu un concile; mais je sais aussi que vous n'aviez pas le droit de le faire.

Jusqu'à l'archevêque s'était contenté de répliquer au roi, mais ici, "j'élevai la vue," dit-il, "et fixant le roi en face, je lui dis avec fermeté."

—Pardonnez-moi, Sire, nous avons ce droit. L'Église a le droit d'assembler les évêques pour régler leurs diocèses.

—Telles sont vos prétentions, mais je m'y opposerai. En outre, on m'a dit que vous aviez envoyé un ambassadeur au Pape; j'ai appris aussi que c'était pour obtenir la permission de manger de la viande le samedi.

—C'est vrai, Sire, nous avons envoyé un ecclésiastique (M. l'abbé de la Bouillerie) pour faire quelques demandes au Pape; mais ceci est le droit de tout fidèle; à plus forte raison; c'est le droit des évêques.

—Et qu'avez-vous demandé? Je désire le savoir.

—Si c'était mon secret, à moi seul, je le dirais au roi immédiatement; mais ce n'est pas mon secret exclusivement, c'est aussi celui de mes collègues, et je ne puis le révéler.

A ces mots, dit l'archevêque, le roi, rouge de colère, se leva brusquement, ne saisit le bras et dit:—

—Archevêque, rappelez-vous que plus d'une mitre a été mise en poussière.

Je me levai à mon tour en disant:—

—C'est vrai, Sire, mais que Dieu veuille préserver la couronne du roi, car plus d'une couronne aussi a été mise en pièces.

Un an plus tard le roi voyait sa couronne et la royauté en poussière; l'évêque paya de sa personne dans cette chute, mais la mitre resta debout.

UN LECTEUR CANADIEN.

La Rivière du Loup.

M. le Rédacteur.

Je vois sur le Canadien du 12 du présent, une communication, signée "Salut." Le Quack bat la campagne. Je crois qu'il est absolument sous l'influence de la médecine.

Le cours consistera en huit ou dix séances qui auront lieu le LUNDI soir, à sept heures et demie.

Le dialogue suivant peut donner une idée à ceux qui s'intéressent aux grandes questions de l'indépendance de l'Église et de l'esclavage qu'on a toujours voulu lui faire subir dans les États modernes.

L'archevêque, qui avait eu une entrevue auparavant avec la Reine pour lui communiquer le dessin qui fait l'objet de ce dialogue, avait reçu le conseil de s'ouvrir à ce sujet au roi en personne.

L'archevêque rendit auprès du roi, ouvrit ainsi le dialogue.

et riches établissements bâtis de chaque côté du chemin du Lac, le tout ensemble donne une importance considérable à la Rivière du Loup.

Il faut espérer que le Quack, avec le scalpel à la main, et ses bolus, et son style tout particulier, n'époussera pas le ministère, au point de forcer l'exécutif, bon gre malgre, à mettre la cour à Kamouraska, mais qu'elle sera mise à l'écart où la justice la requerra, pour le bien de tous sans partialité pour qui que ce soit.

Québec, 15 janvier 1846.

PAR LE TÉLÉGRAPHE. CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Affaires de Routine.

Lundi, 26 février.

Un message du gouverneur est reçu recommandant le vote de £29,112 7 10 requis pour travaux immédiats des canaux de St. Laurent.

M. Price présente une carte constatant la route explorée du Chemin de Fer, entre Québec et Halifax.

M. Baldwin informe la chambre que Son Excellence va prendre les mesures nécessaires pour mettre à l'exécution le désir de la Chambre relativement à la destination de M. Vassilart.

M. Lemieux introduit un bill pour amender l'acte réglant le message de Bois, 2e lecture 6 mars.

Le message de son excellence en date de ce jour est renvoyé à un comité spécial sur motion de M. Hucks.

M. Laurin introduit un bill pour diviser le comté de Lotbinière en deux municipalités. 2e lecture le 12 mars.

M. Laterrrière, un bill pour empêcher l'usage de poisons pour la destruction de certains animaux sauvages. 2e lecture 5 mars.

M. McNab propose que les autres ordres du jour soient écartés à demain. Négatif.

M. Badgley propose que le Bill pour amender la loi relative à la Preuve, soit lu une seconde fois.

M. Chabot en amendement propose que ce bill soit lu d'hui à six mois. Pour la motion, 23, contre 8. La motion ainsi amendée est adoptée.

MARIAGE.

A Ste Marie le 29 du courant par le Révérend Messire Auchin, prêtre et curé du lieu, le Capitaine Simon Laroche, Ecuyer, de St. Anselme, à demoiselle Henriette Proulx fille du major Jean Pierre Proulx, Ecuyer, de Ste. Marie.

DÉCÈS.

Dimanche matin, le 25 du courant, James Thom, écuyer, instituteur âgé de 63 ans.

Cours populaire de Chimie.

A la demande d'un grand nombre de personnes, le sous-signé donnera un

COURS POPULAIRE DE CHIMIE.

durant lequel seront exposés par une série d'expériences nombreuses et des explications mises à la portée de tout le monde.

Le cours consistera en huit ou dix séances qui auront lieu le LUNDI soir, à sept heures et demie.

L'objet du sous-signé étant simplement de répandre des connaissances agréables et utiles pour l'ouvrier comme pour l'homme de profession, tout en recouvrant les dépenses inévitables, le prix d'entrée ne sera pour tout le cours que d'UNE PIASTRE (pour un monsieur et une dame) 15 sous par personne par séance.

Des billets sont déposés au bureau du Canadien et chez le gardien de l'Institut Canadien. Il sera donné avis de l'ouverture du cours.

N. AUBIN.

Québec, 14 février, 1849.

A VENDRE.

700 QUARTS de FLEUR examinés supérieurement, Fort Hope Mill Brand. W. Hamilton, No. 63, rue St. Pierre, Québec 15 décembre 1848.

BUREAU DU PRÊT AUX INCENDIES.

Chambre d'Assemblée, 14 Nov. 1848.

AVIS est par le présent donné qu'une année d'intérêt à raison de quatre par cent sur les débettes du Gouvernement livrés aux Incendies, le 1er Décembre 1847, échera le 1er Décembre prochain.

Les intéressés sont requis de déposer le montant de l'intérêt qui sera alors dû, au crédit du Receveur Général, soit dans la Banque de Montréal, soit dans la Banque Britannique en cette Ville, sur quoi le Caissier ou compteur de la Banque leur livrera un certificat en double; l'un de ces certificats devra être présenté au sous-signé et les parties mentionnées l'autre jusqu'à ce que leurs reçus respectifs aient été transmis à ce Bureau par le Receveur Général.

FELIX GLACKEMEYER.

ÉTUDE DE NOTAIRE.

Le sous-signé, tenu depuis quelque temps hors de cette ville à l'honneur d'annoncer qu'il a repris l'exercice de sa profession en son bureau actuel, Rue d'Aiguillon, porte voisine de M. P. Gauvreau, Architecte Faubourg St. Jean.

EUGÈNE LÉCUYER.

Québec, 12 Janvier 1848.

Maitre d'École demandé.

On a besoin immédiatement d'un INSTITUTEUR, pour la paroisse de Beaumont, s'adresser à

CHR. LE TELLIER, éc. Beaumont, 19 fév. 1849. Président.

RACINES BULBEUSES. de l'établissement de H. Lange et Fils, HARLEM, HOLLANDE. CONSISTANT en Hyacinthes, Tulipes, Safran, Narcisses, etc. A VENDRE A TRES BAS PRIX, par J. MUSSON. Québec, 20 décembre, 1848.

ASSOCIATION POUR LA COLONISATION DES TOWNSHIPS DU DISTRICT DE QUÉBEC. L'ASSOCIATION a établi son Bureau en l'Étude de Mre. J. B. A. CHARTIER, Notaire, en la Basse-Ville de Québec, dans l'Ancien Couvent: N. B.—Le Bureau est ouvert tous les jours ouvrables de deux heures P. M., à cinq heures J. B. A. CHARTIER, Secrétaire. Québec, 17 juillet 1848.

Rue } P. V. BOUGHARD, } Rue Sous-le-fort } Basse-Ville, } QUÉBEC. } sous-le-fort Basse-Ville,

OFFRE en vente à ses magasins, rue Sous-le-Fort, Basse-Ville, un assortiment complet de HARDIÈRES PAINES, telle que Blouses, Culottes, Vestes, Chemises, Caleçons, etc., etc., une quantité de Vases et de Porte-Manteaux, etc.

Un assortiment varié de draps fins et superfin pour redingottes et pour manteaux, casimirs, patrons de vestes, casques, casquettes en pelletteries, gants, mitaines, etc.

—AUSSI.— 600 paires de souliers d'original unis et brodés. 000 Aiguilles de Carquette, etc. Le tout à vendre à bas prix pour de l'argent comptant, Québec, 20 novembre 1848.

ALEX. LAFRANCE. RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE, QUÉBEC.

PREND la liberté d'offrir ses meilleures récompenses aux Messieurs du Clergé et au Public en général, pour l'encouragement libéral qu'ils ont donné comme RELIEUR et les formes qu'il continue d'exercer Part du Relieur dans toutes ses diverses branches, dans la maison de M. Viller, Haute-Ville de Québec, rue St. Jean vis-à-vis du magasin de M. Moodie. Tous les ordres dont on voudra l'honneur, laissés chez lui ou au magasin de M. J. O. CRÉMAZIE, seront exécutés avec soin, élégance, promptitude et à des prix modérés. Québec, 14 Aout 1848.

REPertoire NATIONAL. Ceux qui désirent souscrire doivent s'adresser chez les principaux libraires du Canada, ou à Mr. M. F. VÉLIX, agent. Québec, 15 Sept. 1858.

ETABLISSEMENT CANADIEN. SPÉCIALITÉ Pour les Chaussures des DAMES & MESSIEURS. BOTTES VERNIS, Bottes & Bottines de Drap, PATRONS ÉLEGANTS. ETIENNE ALAIN, CORDONNIER, Grande Rue du Faubourg St. Jean.

PREND la liberté d'informer le public et ses nombreuses pratiques en particulier, qu'il est résolu de vendre à des prix très réduits. Il aura toujours en mains ce qu'il y a de meilleur et de plus élegant dans la cordonnerie. Bottes et demi-bottes en Veau français, anglais et canadien; Veau français vernis, Prunel et Drap de toutes couleurs, Souliers, Escarpins, Pantoufles, etc. Bottines et Souliers en Prunel, pour dames et enfants, en cuir à patente, etc., sur patrons nouveaux et gracieux. N. B.—Il a constamment en mains un assortiment très étendue de CHAUSSURES DE CAOUTCHOU, pour Dames et Messieurs. Québec, 9 Février, 1849.

Compétition Extraordinaire LES Chefs de maisons et les personnes économes, qui désirent acheter des produits de laine, sous les termes les plus avantageux, sont respectueusement invités à s'adresser à L'ETABLISSEMENT EN GROS ET EN DETAIL DE SOTON, LAINE, DE DRAP ET DE MERGERIE NO. 5, RUE ST. JEAN.

Le sous-signé informe qu'il est déterminé à vendre son fond de marchandises à une perte de 25 par 100 sur le prix courant, comme il doit s'engager dans un nouveau commerce au printemps. Ce fond est trop étendu pour énumérer ses différents degrés et qualités; et le public est en conséquence prié de venir et de se satisfaire par l'examen. Tout merveilleux qu'ont été les marchés faits dans cet établissement depuis deux ans, ceux de la troisième année, ne seront nullement inférieurs tant pour la variété et l'éclat que pour le bon marché; les marchandises sont parfaitement convenables pour la saison. Nos journaux de Québec fournissent d'avertissements— chose mieux connue dans le monde commercial sous le nom de charlatanisme.—De cette manière certains individus tâchent d'en imposer au public; on s'en sert comme d'un moyen artificiel pour tromper le public et on engage souvent les acheteurs à livrer leur argent avec désavantage; le propriétaire de cet établissement avertit cependant le public de ne pas acheter avant d'arrêter au No. 5, Rue St. Jean où on ne montre aucun effet qui ne puisse être soumis au plus stricte examen. B. MEEHAN. On voudra bien remarquer le No. 5, rue St. Jean, vis-à-vis l'épicerie de M. Hall. Québec, 22 Décembre, 1849.

ACADÉMIE de Berthier. DISTRICT DE MONTRÉAL.

CETTE Institution est maintenant ouverte sous la direction de M. J. Viator, et enseignera sur un plan très-méthodique les matières suivantes:

La doctrine chrétienne, la lecture française, anglaise, l'arithmétique, les éléments et la syntaxe des deux langues, l'histoire sainte et l'histoire profane (celle-ci renferme l'histoire du Canada), l'histoire de France, l'histoire d'Angleterre, etc., Géographiques, la géométrie, la trigonométrie, le dessin linéaire, la tenue des livres tout dans les deux langues.

L'obligation du local ne permet pas, pour cette année, d'enseigner plus de 30 élèves d'instruction, mais un prochain établissement sera sur le même plan que les collèges de cette province.

CONDITIONS: Logement et enseignement 5\$, par mois, tous les élèves étrangers à la paroisse, coucheront à l'Académie.

PROFESSEURS: A. Fayard, catholiste formé, directeur. L. G. Langlois, catholistes mineurs. L. Vachon, professeur d'Anglais. Enseignement 25. 60. N. B. Cet établissement est sous la surveillance et le patronage du révérend Messire Guignon, archiprêtre et curé de la dite paroisse. Berthier, 8 novembre 1848.

ALMANACH METROPOLITAIN de Québec, de 1849. (Grand in-12, de 108 pages.)

CONTIENANT la liste du clergé des diocèses de Québec, Montréal, Kingston, Toronto, Bytown, du Nord-Ouest, Halifax, Arichat, Charlotte-town, Frédéricicton, Terrebonne, et Vancouver.

AVEC des détails très-intéressants sur les divers établissements religieux de ces diocèses, et une liste des officiers de toutes les confréries de la société de St. Vincent de Paul établie à Québec: ET AUSSI

L'épiscopat de France et des États-Unis. Sera prêt à vendre à la fin de la semaine, à la librairie de J. & O. CRÉMAZIE, à celle d'Aug. Côté et Cie, et à l'Archevêché, par M. Ant. Londeau. On pourra aussi se procurer cet ouvrage au presbytère des Trois-Rivières.—Prix 1\$ 50. Québec, 22 janvier 1849.

Mr. Moit est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Pianos, Haute-Ville de Québec. Québec, 12 juin 1848. Rue St. Joseph

M. PATRY, Architecte, demeure rue St. Joseph, St. Roch de Québec, maison de M. le notaire Provost. Québec, 25 février, 1848.